**URB/20892 : Demande de permis d'urbanisme pour poser une isolation thermique et des ardoises sur un mur pignon ; Rue de l'Union 30 ;
introduite par Madame Enzel Ucar Rue de l'Union 30 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode.**

**AVIS**

Vu la demande de Madame Enzel Ucar , Rue de l'Union 30 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode visant à poser une isolation thermique et des ardoises sur un mur pignon., situé Rue de l'Union 30 ;

Considérant que le bien concerné se trouve en zones d'habitation, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE) au plan régional d’affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;

Considérant que la demande déroge à l’art 4.1.2 du PPAS 25 « place Quetelet » (aspect esthétique des bâtiments et matériaux - enduits et teintes) art 4.2 du PPAS 25 (aspect esthétique des bâtiments et matériaux - façades arrières)

Considérant que la demande a été soumise aux mesures particulières de publicité ; que l’enquête publique s’est déroulée du 15/04/2024 au 29/04/2024 et que 1 demande à être entendu a été introduite ;

Considérant que la demande vise à isoler un grand mur pignon qui surplombe un garage ;

Considérant qu’il est prévu de recouvrir l’isolant d’ardoise de teinte gris foncé ;

Considérant que le PPAS prévoit soit un enduit soit de la pierre naturelle pour les matériaux de façade, y compris pour les façades arrières ;

Considérant que le PPAS recommande des teintes claires ;

Considérant cependant, au vu de l’évolution des technologies, que les ardoises sont acceptables ;

Considérant qu’il convient de privilégier des teintes claires ;

Considérant que la propriétaire du garage a été avertie (annexe II) mais que jusqu’à ce jour, elle n’a pas réagi ;

Considérant qu’il conviendra d’obtenir l’accord formel de celle-ci avant d’entamer les travaux ;

Considérant qu’il s’agit d’une zone de passage pour l’avifauve ;

Considérant qu’il conviendrait de prévoir des nichoirs ;

Considérant que la commission de concertation regrette que le projet n’intègre pas une dimension qualitative d’intégration urbaine et environnemental

Avis favorable conditionnel

**AVIS Favorable sous conditions (unanime)**

* Choisir une teinte claire conforme au PPAS et au RCU
* Compléter la demande avec des documents graphiques